

# Actualité du droit de la Responsabilité Médicale

**Avec les interventions de :**

**Stéphanie PORCHY-SIMON,**  
Professeur à l'Université Jean Moulin (Lyon III)

**Christophe RADÉ,**  
Professeur à l'Université Montesquieu, Bordeaux IV

**François VIALLA,**  
Directeur du Centre Européen  
d'Etudes et de Recherche Droit & Santé,  
Vice Doyen de la Faculté de Droit de Montpellier

**Benoît APOLLIS,**  
Maître de conférences à l'Université Paris X - Nanterre

**Nathalie ALBERT,**  
Professeur agrégé de Droit public à l'Université  
François Rabelais de Tours



**Judi**  
**29 mai 2008**  
**Paris**

*Journée d'étude organisée par*

[www.comundi.fr](http://www.comundi.fr)



# Actualité du droit de la Responsabilité Médicale

*L'*actualité du droit de la responsabilité médicale est depuis six ans dominée par la mise en œuvre progressive du dispositif d'indemnisation des accidents médicaux instauré par les lois du 4 mars et 30 décembre 2002. Les difficultés posées par le fonctionnement du dispositif sont aujourd'hui clairement identifiées, et commencent à être résolues, bien que beaucoup d'incertitudes demeurent encore.

*Ces lois ne doivent toutefois pas occulter le rôle déterminant joué par la jurisprudence dans l'évolution du droit de la responsabilité médicale, du fait de l'absence d'exclusivité de la procédure amiable d'indemnisation mise en place par la loi du 4 mars 2002, mais aussi de l'imprécision des concepts qu'elle utilise.*

*Cette journée d'étude a donc pour objet d'effectuer un bilan sur la mise en place du système d'indemnisation des accidents médicaux issu des lois du 4 mars et 30 décembre 2002 et d'étudier les récentes évolutions des jurisprudences judiciaires et administratives relatives à la responsabilité des professionnels de santé.*

**JOURNÉE D'ÉTUDE SOUS  
LA DIRECTION SCIENTIFIQUE DE :**

***Stéphanie PORCHY-SIMON,  
Professeur à l'Université Jean Moulin (Lyon III)***

9 heures : Accueil des participants - 9 heures 30 : Début des travaux

## **Bilan sommaire sur l'activité des CRCI et de l'ONIAM**

*Par **Stéphanie PORCHY-SIMON**, Professeur à l'Université Jean Moulin (Lyon III)*

## **Actualité du dispositif légal d'indemnisation des accidents médicaux**

- Application de la loi dans le temps
- Notion d'accident médical

*Par **Christophe RADÉ**, Professeur à l'Université Montesquieu, Bordeaux IV*

- Difficultés de mise en œuvre du dispositif, notamment :
  - Nature de l'avis des CRCI
  - Recours contre les décisions des CRCI
  - Sursis à statuer en cas de saisine des CRCI
  - Lien entre l'expertise CRCI et l'expertise sollicitée devant le juge judiciaire ou administratif
  - Demande de provision devant l'ONIAM
  - Refus d'offre de l'ONIAM

*Par **François VIALLA**, Directeur du Centre Européen d'Etudes et de Recherche Droit & Santé, Vice Doyen de la Faculté de Droit de Montpellier  
et par **Benoît APOLLIS**, Maître de conférences à l'Université Paris X - Nanterre*

12 heures 45 à 14 heures : Déjeuner d'échanges

## **Etude de la jurisprudence récente dans le domaine de la responsabilité médicale**

- Information et consentement
- Application de l'article 1er de la loi du 4 mars 2002 (dispositif « anti-Perruche »)
- Actualité de la responsabilité pour faute
- Actualité de la responsabilité sans faute
- Responsabilité du fait d'autrui

*Par **Stéphanie PORCHY-SIMON** et **Nathalie ALBERT**, Professeur agrégé de Droit public à l'Université François Rabelais de Tours*

- Responsabilité du fait des produits de santé : défaut du produit, lien de causalité, obligation de vigilance et recours

*Par **Christophe RADÉ**, Professeur à l'Université Montesquieu, Bordeaux IV*

18 heures : fin des travaux



**Jedi  
29 mai 2008  
Paris**

# Demande d'inscription

À renvoyer par fax au 01 46 29 68 29

ou par courrier à Comundi • Service Clients

• tél : 01 46 29 23 79

2, rue Maurice Hartmann, BP 62 • 92133 Issy-les-Moulineaux cedex

**Oui**, je souhaite participer à la journée d'étude :

**Actualité du droit de la Responsabilité Médicale**

qui aura lieu jeudi 29 mai 2008 de 9h00 à 18h00 à Paris (durée : 7 heures).

J'ai bien pris note des conditions d'annulation.

Règlement :  Ci-joint le règlement par chèque bancaire à l'ordre de RBI

Par virement à notre banque CIC OUEST, compte n° 30066 10947 00010064801 32

M. / Mme .....

Fonction .....

Tél ..... Fax .....

e-mail .....

Établissement/Société .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville .....

Adresse de facturation si différente .....

Le(s) soussigné(s) accepte(nt) les conditions d'inscription ci-dessous

SIGNATURE ET CACHET

À .....

le .....

## Conditions :

Les frais de participation sont de 870 € HT (soit 1 040,52 € TTC). Ils comprennent : la journée d'étude, le dossier scientifique, le petit déjeuner d'accueil, les pauses, le déjeuner.

Dès réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir une facture qui tient lieu de convention de formation simplifiée.

## Conditions d'Annulation :

Des frais d'un montant de 250 € HT par personne, soit 299 € TTC, seront facturés en cas d'annulation la veille

de la journée d'étude ou le jour même, ou en cas de non présentation à la journée. Toute annulation devra être confirmée par écrit (courrier, télécopie ou e-mail). Les remplacements sont admis sans frais à tout moment.

## Prise en charge de votre formation :

Formation éligible au DIF.

Le Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux accorde aux avocats, avoués, notaires, administrateurs judiciaires, huissiers de justice non salariés, une prise en charge

partielle des journées de formation. La demande devra être faite auprès de cet organisme 15 jours minimum avant la journée de formation.

Notre numéro d'organisme de formation : 119 213 110 92.

Pour toute information complémentaire : FIF. PL.

Maison des Professions Libérales,  
35-37, rue Vivienne 75083  
Paris cedex 02

Tél : 01 55 80 50 00

Fax : 01 55 80 50 29